



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2007
Français
Original : espagnol

Comité du programme et de la coordination

Quarante-septième session

11 juin-6 juillet 2007

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo **Yañez Pilgrim** (République bolivarienne du Venezuela)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[point 4 c)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques

1. À ses 2^e et 3^e séances, les 11 et 12 juin 2007, le Comité a examiné les rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques : rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2); l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1); les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2); la décolonisation et la question de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1); et les missions politiques spéciales (E/AC.51/2007/2/Add.4), ainsi que la note du Secrétaire général transmettant ses observations sur ce dernier rapport (E/AC.51/2007/2/Add.5).

2. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté ces rapports, et des représentants du BSCI ont répondu aux questions posées lors de leur examen par le Comité.

Examen de la question

3. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction des rapports du BSCI dont elles ont loué la qualité, et noté l'importance des travaux entrepris par le Département des affaires politiques. Les délégations se sont également déclarées satisfaites de la conclusion générale selon laquelle le Département s'acquittait de



ses fonctions essentielles et ses clients en étaient généralement satisfaits. Des questions ont été posées au sujet de la méthode suivie pour les évaluations, les faibles taux de réponse à plusieurs enquêtes ayant suscité une certaine préoccupation. Le BSCI a expliqué qu'il avait utilisé pour toutes ses évaluations un cadre analytique général qui comportait non seulement les observations sur le degré de satisfaction des clients mais aussi des enquêtes sur les partenaires et le personnel ainsi que des analyses objectives des méthodes de travail, des produits et des résultats. En réponse aux questions des membres du Comité qui ont demandé si le Département avait besoin de nouvelles ressources, le BSCI a précisé que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour les éléments du programme de travail du Département où les mandats avaient été élargis mais qui étaient mis en œuvre uniquement au moyen des ressources actuellement allouées. Les divisions régionales en particulier avaient immédiatement besoin de ressources pour financer la gestion du changement et l'examen stratégique qu'il fallait entreprendre d'urgence pour organiser et allouer plus rationnellement les ressources existantes et déterminer plus précisément les ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer les travaux dans le domaine de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits.

4. Les membres du Comité ont généralement souscrit aux conclusions générales touchant l'absence de système de gestion des connaissances et de directives en la matière au sein du Département. En réponse à une question concernant les ressources nécessaires à la gestion des connaissances, le représentant du BSCI a déclaré qu'il fallait mettre en place des systèmes pour faire en sorte que les connaissances acquises par le Département soient saisies et préservées, et qu'un certain nombre de mesures initiales, telles que l'établissement d'une stratégie et d'un programme de parrainage ainsi que la promotion d'une culture d'échange des connaissances, ne nécessitaient pas forcément de nouvelles ressources ni de nouvelles procédures administratives. Par ailleurs, il a affirmé que les méthodes de travail interne des divisions devaient faire l'objet de nouvelles directives afin d'assurer une cohérence et une transparence plus grandes des travaux du Département.

5. Plusieurs délégations ont demandé ce que pensait le Département des conclusions et recommandations du BSCI. Un représentant du Département a répondu que, lors des évaluations, le BSCI avait engagé un processus consultatif avec le Département qui souscrivait aux constatations et conclusions générales formulées dans les rapports du Bureau, en particulier celle où il était reconnu que les divisions régionales avaient besoin de ressources supplémentaires. Il a également évoqué les mesures récemment prises pour mettre en œuvre les recommandations à l'échelle du Département tout entier. Un participant a estimé que le Département devrait aider l'Assemblée générale à tenir des débats thématiques sur des questions intéressant les États Membres conformément à la Charte des Nations Unies.

6. Au cours de l'examen du rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2), plusieurs délégations ont souscrit aux recommandations touchant la sous-représentation des femmes au sein du Département, la définition trop imprécise des responsabilités et de la répartition des tâches au sein de la direction exécutive, et la nécessité d'améliorer les voies de communication. Plusieurs délégations se sont également déclarées préoccupées par la performance inégale des divisions régionales en ce qui concerne l'application du sous-programme 1 relatif à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Le

BSCI a précisé que les conclusions à ce sujet avaient déjà été présentées au Comité lors de sa quarante-sixième session. Le Bureau de la coordination des politiques et des programmes avait approuvé les 10 recommandations que l'Assemblée générale a ultérieurement fait siennes dans sa résolution 61/235. Quant aux recommandations tendant à améliorer l'efficacité du Département, des questions ont été posées au sujet de la mobilité et de la souplesse envisagées pour les fonctionnaires du Département. Le BSCI a répondu que cela ne devrait pas détourner l'attention du programme de travail principal des différentes divisions et que la mobilité et la souplesse étaient un moyen d'améliorer l'efficacité générale du Département et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources existantes. On a également fait observer que toute stratégie à l'échelle du Département devrait être souple et communiquée aux fonctionnaires dans un document unique.

7. Au cours de l'examen du rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1), on a noté que la Division de l'assistance électorale faisait appel à des experts lorsqu'elle avait besoin d'un appui spécialisé pour les questions électorales. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la majorité des experts électoraux étaient originaires de deux régions et elles ont estimé qu'il faudrait assurer une plus grande diversité géographique au sein du groupe d'experts. De même, la sous-représentation des femmes sur la liste d'experts électoraux de la Division a suscité des inquiétudes. Le représentant du Département a précisé les critères appliqués lors de la sélection des experts électoraux. On s'est également inquiété du fait que la diversité géographique n'était pas assurée non plus en ce qui concerne les organisations non gouvernementales qui travaillaient en partenariat avec la Division. On a fait valoir que les directives régissant la fourniture d'une assistance électorale devaient être élaborées en consultation avec les États Membres pour assurer l'impartialité du Secrétariat. Une question a également été posée au sujet de la prise en compte des droits de l'homme dans le processus d'assistance électorale. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations au sujet de l'absence au sein de la division de politique officielle, de critères ou de stratégie à long terme pour les opérations d'assistance électorale et du fait que les fonctionnaires agissaient à leur guise lors de l'examen des demandes d'assistance électorale, ce qui faisait douter de la transparence et de la cohérence des méthodes de travail de la Division. Des réserves ont été émises au sujet de l'adoption de la recommandation 3 c) relative à l'inclusion des questions relatives aux droits de l'homme, comme indiqué au paragraphe 34 du rapport, dans le contexte de l'assistance électorale. On a fait observer à cet égard que cette recommandation outrepassait le mandat conféré au BSCI dans le domaine de l'évaluation et que toute décision ayant pour effet d'élargir le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine de l'assistance électorale devrait être soumise à l'approbation des États Membres. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que 69,5 % des experts électoraux provenaient de deux régions. Il a été signalé à cet égard que l'Assemblée générale considérait qu'il n'existait pas, pour les opérations électorales, de système politique unique ni de modèle universel qui convenait indifféremment à tous les pays et à leurs populations et que les systèmes politiques et les processus électoraux étaient conditionnés par des facteurs historiques, politiques, culturels et religieux.

8. En ce qui concerne le rapport sur les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2), plusieurs délégations ont mis l'accent sur les conclusions

selon lesquelles les membres du Conseil s'ils étaient déclarés très satisfaits, faisant part de leurs expériences positives avec la Division des affaires du Conseil de sécurité et soulignant que ses fonctionnaires jouaient le rôle inestimable de dépositaires de la mémoire institutionnelle. Plusieurs délégations ont ajouté que la Division avait continué à s'acquitter efficacement de ses fonctions bien qu'elle ait été de plus en plus sollicitée en raison de l'intensification considérable de l'activité du Conseil.

9. Certaines délégations ont posé des questions au sujet de la recommandation du BSCI touchant la création d'un poste de directeur adjoint à la gestion. Le BSCI a expliqué que cette recommandation était motivée par le fait que le Directeur de la Division avait moins de temps à consacrer aux questions de fonctionnement et de gestion lorsqu'il devait assister aux séances du Conseil de sécurité et des Comités des sanctions et assurer la liaison avec les membres du Conseil et autres parties intéressées. Toutefois, le Directeur conserverait la responsabilité générale de la Division. On a également souscrit à l'idée de renforcer l'appui fourni aux groupes d'experts et leur supervision.

10. Pour ce qui est du rapport sur la décolonisation et la question de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1), plusieurs délégations ont dit ne pas être favorables à la proposition du BSCI tendant à ce que les documents de travail sur les 16 territoires non autonomes soient regroupés, car chaque territoire avait un caractère unique. Le représentant du BSCI a précisé que le Bureau recommandait que le Département œuvre de concert avec le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en vue d'améliorer les documents de travail et de faciliter ainsi la tâche du Comité, le regroupement des documents de travail n'étant qu'une solution parmi d'autres. Quelques délégations ont également exprimé leurs inquiétudes au sujet de la recommandation tendant à mieux intégrer les activités du Groupe de la décolonisation dans celles du reste du Département. Le BSCI a répondu que cela ne devrait pas nuire à la tâche principale qui incombait au Groupe et – pourrait au contraire améliorer les gains d'efficacité au sein du Département et faciliter les échanges de connaissances. Des délégations ont elles aussi estimé qu'il convenait d'améliorer le site Web sur la décolonisation et le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et de maintenir un registre central des participants aux réunions et conférences internationales consacrées à cette question.

11. En ce qui concerne le rapport sur les missions politiques spéciales (E/AC.51/2007/2/Add.4), on a estimé que les systèmes de gestion des connaissances mis en place pour saisir et diffuser les connaissances des groupes d'experts et des envoyés et promouvoir l'apprentissage et les pratiques optimales devraient être mis à la disposition du Secrétariat et des États Membres.

Conclusions et recommandations

12. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale :

a) De faire siennes les recommandations 1 à 9 énoncées dans le rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2) en tenant compte du paragraphe 13 ci-dessous;

b) De faire siennes les recommandations 1 à 6 énoncées dans le rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1) en tenant compte des paragraphes 14 et 15 ci-dessous;

c) De faire siennes les recommandations 1 à 5 et 7 énoncées dans le rapport sur les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2);

d) De faire siennes les recommandations 1, 2 et 4 à 10 énoncées dans le rapport sur la décolonisation et la questions de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1) en tenant compte du paragraphe 17 ci-dessous;

e) De faire siennes les recommandations 1 à 7 énoncées dans le rapport sur les missions politiques spéciales (E/AC.51/2007/2/Add.4).

13. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce qu'aucune nouvelle structure administrative ne soit créée par suite de la mise en place du système de gestion des connaissances au sein du Département des affaires politiques.

14. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que la recommandation 3 énoncée dans le rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1) soit remplacée par la recommandation suivante :

La Division devrait renforcer la coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, conformément à leurs mandats respectifs, afin d'améliorer la diffusion de l'information et l'efficacité de l'assistance électorale.

15. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la représentation inéquitable des régions et la sous-représentation des femmes sur la liste des experts de l'assistance électorale. À cet égard, il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de remédier à ce problème et le BSCI de faire rapport à ce sujet dans le cadre de l'examen triennal de l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques.

16. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que la recommandation 3 énoncée dans le rapport sur la décolonisation et la question de Palestine soit remplacée par la recommandation suivante :

Le groupe de la décolonisation, en consultation avec le Comité spécial, devrait poursuivre ses efforts visant à améliorer la qualité et la portée des 16 documents de travail.

17. Le Comité juge nécessaire de souligner que la mise en œuvre des recommandations 9 et 10 du rapport sur la décolonisation et la question de Palestine ne devrait pas nuire à l'exécution des fonctions essentielles du personnel affecté à la Division des droits des Palestiniens.